

RISQUES EXPLOSIFS INCENDIE

Tir de mines (CPT)

CERTIFICAT DE PRÉPOSÉ AU TIR (CPT)

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s)

Travaux Publics

Public visé

Personnel d'exécution, Sans formation initiale BTP

Durée

35 heures, soit 5 jours

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Milieu exposé aux risques d'explosion et incendie

Opération(s) effectuée(s)

Pyrotechnie et usage d'explosif

Métiers

Boutefeu, Préposé au tir

Mots clés

CPT, Tir, Mine, Explosif, Pyrotechnie, Boutefeu, Préposé, Sécurité

Formation

Détails du public visé : Toute personne ayant, dans le cadre de leur activité professionnelle, des fonctions impliquant la mise en œuvre d'explosifs industriels civils et la réalisation de tir de mine.

Détails des prérequis : Être âgé de 18 ans, avoir suivi une formation générale à la sécurité (niveau 1).

Objectifs de la formation : Acquérir les connaissances théoriques et pratiques dans le domaine du minage.

Contenu :

- champ d'application du Préposé au Tir ;
- les explosifs industriels ;
- les systèmes d'amorçage ;
- séquences de mise à feu (mise en œuvre et sécurité) ;
- l'abattage (terminologie et technologie) ;
- chargement des mines (technologie et sécurité) ;
- tir et incidents de tir ;
- réglementation : acquisition, stockage, transport ;
- les nuisances générées par les tirs de mines.

Journée pratique : une demi-journée est réservée à la mise en œuvre des explosifs et à un tir dans une carrière.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détail sur la durée de la formation : 35 heures, soit 5 jours.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Certificat d'aptitude.

Nom de la reconnaissance de formation : Certificat de Préposé au Tir.

Recyclage des compétences

Détails sur le recyclage : L'Article 6 du Décret du 27 mars 1987 prévoit que pour le personnel préposé au stockage, au transport et à la mise en œuvre d'explosifs, « la formation initiale est complétée par des séances de formation d'une durée d'au moins deux heures par semestre ».

Fréquence du recyclage : 0,5 an.

Durée légale minimum de la formation de recyclage : 2 heures.

Textes de référence

- Article 1er de l'Arrêté du 26 mai 1997 portant création du certificat de préposé au tir

Il est créé au plan national un certificat de préposé au tir. Ce certificat peut être complété par les options complémentaires suivantes :

- travaux souterrains ;
- travaux subaquatiques ;
- tir en montagne pour le déclenchement d'avalanches ;
- tir en masse chaude ;
- explosifs déflagrants ;
- mèche lente ;
- chargement en vrac avec du matériel utilisant de l'énergie ;
- amorçage par dispositifs électroniques.
- SYNDUEX

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**

Habilitation.

- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?** Oui.
- **Organisme délivrant l'autorisation de centre d'examen** : Ministère de l'Industrie.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/tir-de-mines-cpt/>